

« Coup de chaud » pour les entreprises françaises

Janvier - juin 2023



BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES DU PREMIER SEMESTRE 2023

La situation des entreprises se dégrade sensiblement

L'économie française s'est caractérisée par un état de stagflation rampante durant le premier semestre 2023, sans vraie récession ni franche reprise en perspective. Signe d'un contexte général qui se dégrade, le climat des affaires se rapproche de son plus bas niveau depuis deux ans. Les indicateurs sont en berne dans la plupart des secteurs, qu'il s'agisse des intentions de commandes, de l'évolution des prix ou des prévisions d'investissement. Quant aux ménages, ils rapportent une détérioration de leur situation financière, sentiment confirmé par le recul du pouvoir d'achat, grevé par une inflation record.

Dans ce contexte maussade, le tissu entrepreneurial, déjà marqué par de fortes secousses en 2022 (entre sortie du « quoi qu'il en coûte » et dégradation brutale de la conjoncture) apparaît toujours plus affaibli. Si, pour le moment, le nombre de radiations reste contenu, le seuil d'alerte est dépassé concernant les entreprises en difficulté, dont le nombre bondit de 39% à un an d'intervalle. Ce sont ainsi plus de 25 000 sociétés qui ont fait l'objet d'une ouverture de procédure collective entre janvier et juin 2023 contre 18 000 au 1^{er} semestre 2022, ce qui représente un nouveau record (total supérieur de 8% à 2019). De plus, le climat actuel et les anticipations négatives freinent les nouveaux projets : avec 276 072 nouvelles immatriculations enregistrées sur les 6 premiers mois de l'année, le rythme des créations se situe bien en-dessous du niveau de l'an dernier (-9%) et se rapproche de ses standards d'avant-pandémie. Notons que les entreprises individuelles, qui avaient fortement dopé les créations depuis 3 ans, se contractent dans des propositions similaires (-8%). Enfin, au vu des prévisions macroéconomiques assez pessimistes, il est à craindre que la sinistralité globale ne s'accroisse en seconde partie d'année, surtout dans les secteurs les plus exposés à la baisse de la demande des particuliers et dont la trésorerie a été la plus fragilisée par l'inflation des derniers mois.

276 072

**Nombre de créations
d'entreprises au 1^{er} semestre 2023**

- 9 % (1)
1S2023/1S2022

dont entreprises individuelles :	86 309	- 8 %
----------------------------------	---------------	--------------

25 162

**Nombre d'entreprises
en difficulté au 1^{er} semestre 2023**

+ 39 % (1)
1S2023/1S2022

dont entreprises individuelles :	1 454	+ 35 %
----------------------------------	--------------	---------------

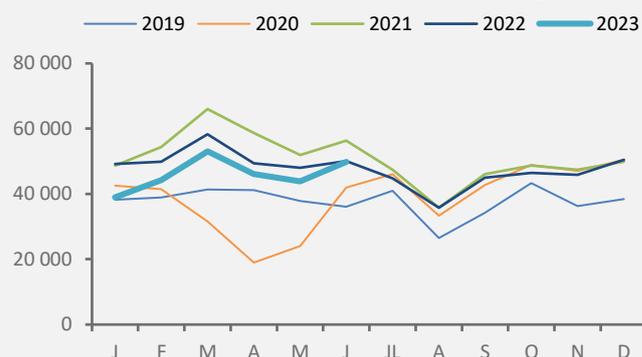
148 401

**Nombre de radiations
d'entreprises au 1^{er} semestre 2023**

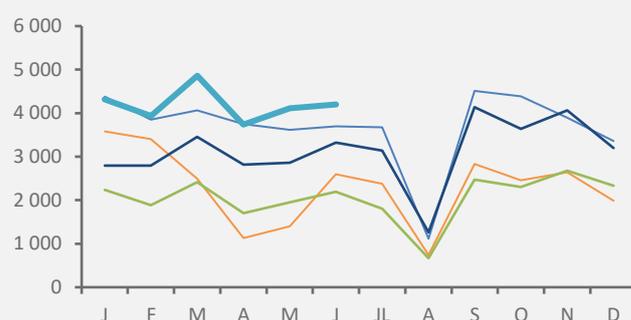
- 17 % (1)
1S2023/1S2022

dont entreprises individuelles :	43 644	- 14 %
----------------------------------	---------------	---------------

Nombre mensuel de créations d'entreprises



Nombre mensuel d'entreprises en difficulté



Nombre mensuel de radiations d'entreprises



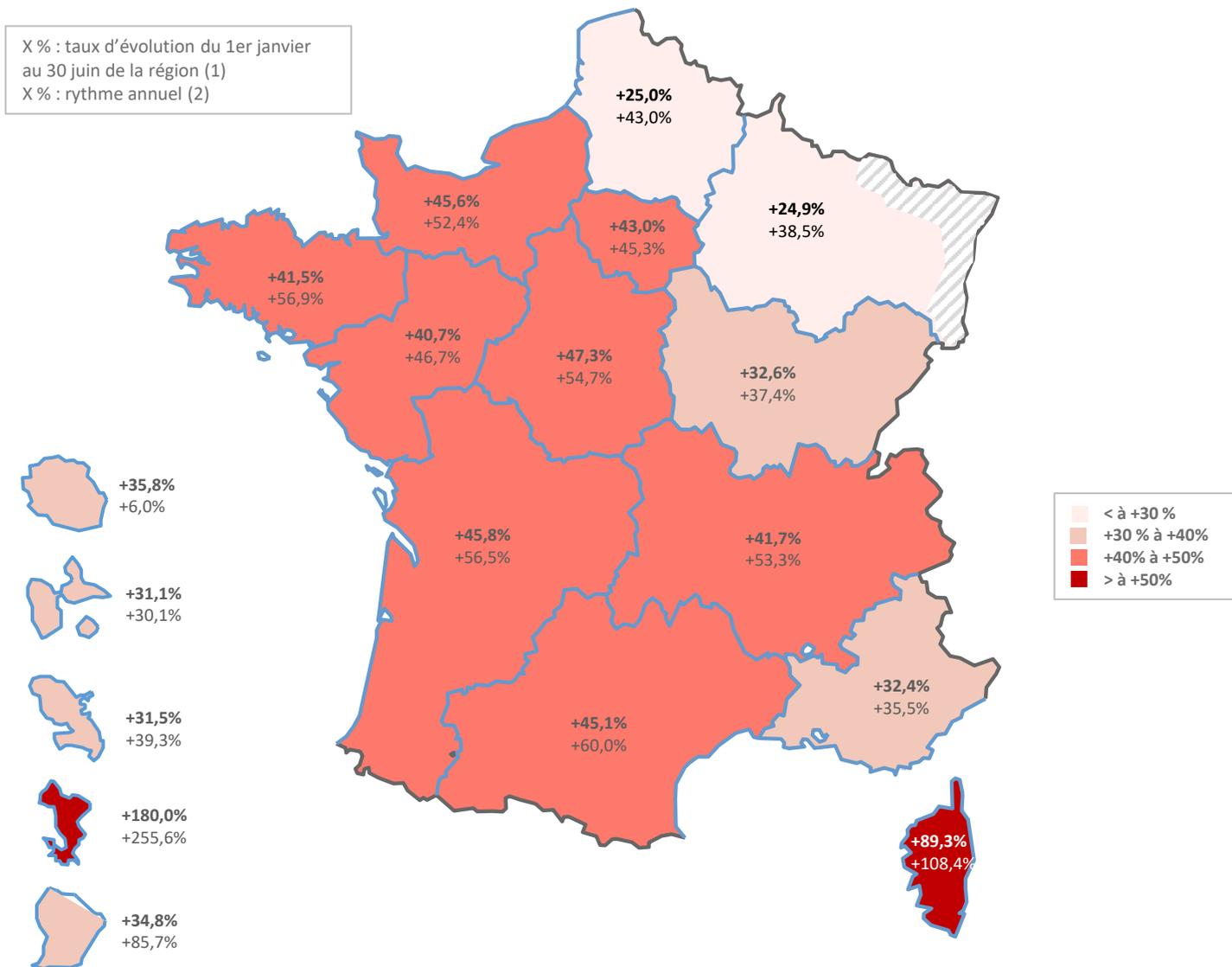
(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 par rapport à la même période en 2022
*Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2023 – traitements Xerfi Spécific

ZOOM SUR LES OUVERTURES DE PROCEDURES COLLECTIVES

Des difficultés dans toutes les régions, le Nord et l'Est (un peu) plus épargnés

L'envolée des procédures collectives au niveau national atteint toutes les régions dans des proportions plus ou moins sensibles. Moins affectées que la moyenne, les Hauts-de-France et le Grand Est affichent tout de même une croissance de plus de 25% du nombre d'entreprises en difficulté. En outre, il faut atténuer cette évolution par le fait qu'elles avaient été les plus atteintes par la brusque remontée des procédures au 1^{er} semestre 2022. Six autres zones observent une tendance (relativement) moins dégradée : Bourgogne-Franche-Comté (+32,6%), PACA (32,4%) et l'ensemble des DOM-TOM (sauf Mayotte). Ailleurs (soit sur les deux tiers du territoire), la situation s'avère beaucoup plus inquiétante, avec des défaillances en progression de plus de 40% par rapport à l'an dernier, s'échelonnant de +40,7% sur les Pays de la Loire à plus de 47% dans le Centre – Val de Loire (+43% en Île-de-France). En rythme annuel, Bourgogne-Franche-Comté (+37,4%) et PACA (+35,5%) ressortent comme les régions les moins touchées par la recrudescence des difficultés d'entreprises, alors qu'à l'opposé, la situation en Occitanie reste beaucoup plus tendue (+60%), l'Île-de-France se situant dans une zone intermédiaire (+45,3% sur 1 an). Le cas de la Corse, très atypique, est aussi le plus inquiétant : les procédures y ont quasiment doublé lors des 6 premiers mois de l'année (+89,3%).

Évolutions régionales des ouvertures de procédures collectives sur la période du 1er janvier au 30 juin



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 par rapport à la même période en 2022

(2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente

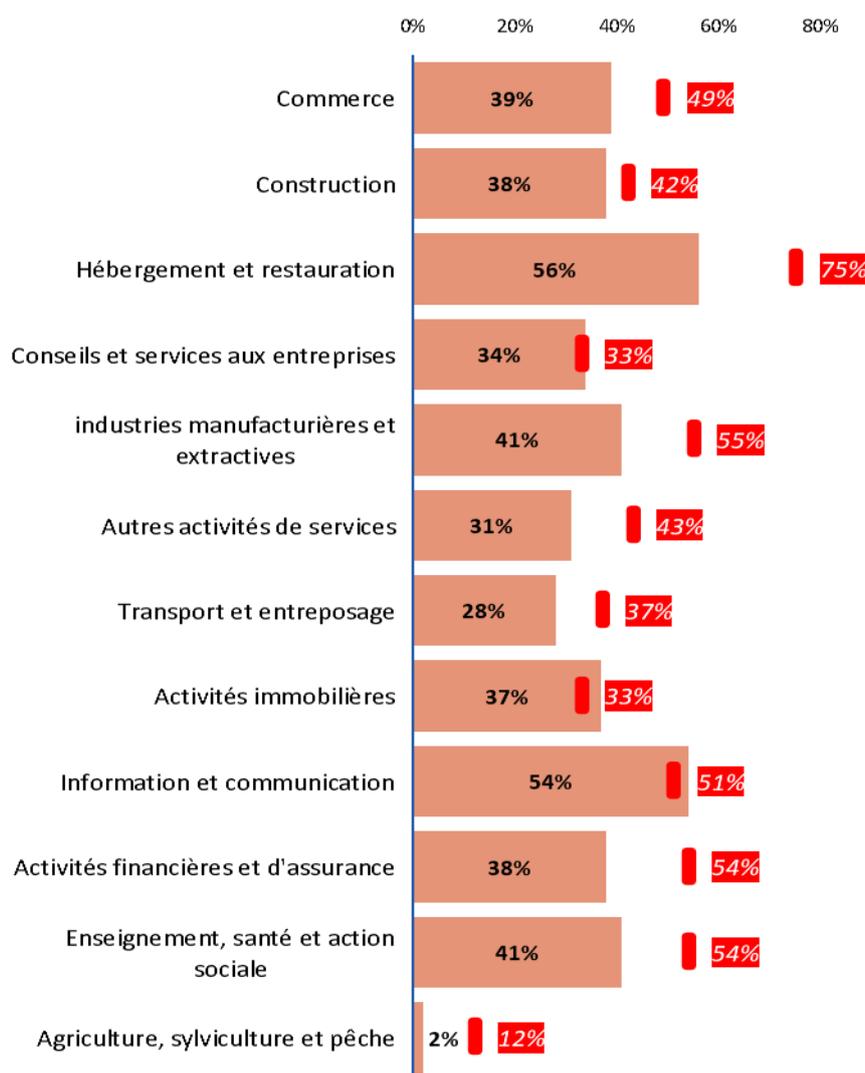
*Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2023 – traitements Xerfi Spécific

Une situation critique pour l'hébergement-restauration et l'information-communication

La situation se détériore de façon accélérée dans l'hébergement-restauration, qui subit l'augmentation du nombre de procédures la plus intense ce semestre (+56%, +75% en rythme annuel). Tout comme le commerce (+49% en rythme annuel), ces secteurs sont pris en étau entre le renchérissement des coûts (énergie, matières premières, salaires) et les arbitrages négatifs de consommation (pressions sur le pouvoir d'achat) tandis que les arrivées de touristes, manne essentielle pour l'activité, n'ont pas encore retrouvé leurs niveaux d'avant-Covid. Rappelons que ces secteurs avaient concentré le plus gros des aides publiques durant la crise sanitaire (par rapport à leur poids dans le PIB) et ont davantage pâti de l'extinction progressive de ces mesures qui avait artificiellement assuré la survie de certains établissements. Le secteur de l'information-communication affiche également une forte croissance des ouvertures de procédures, du fait notamment de la disparition de nombreuses microentreprises nées durant la pandémie. Dans la construction, l'impact du retournement des marchés immobiliers et du recul des permis de construire commence à se faire ressentir (+38% sur 1 semestre) et devrait aller *crescendo* dans les prochains mois. Dans l'industrie (+41%), les marges souffrent de la hausse des intrants et des pressions imposées par les clients et donneurs d'ordre pour contenir les revalorisations tarifaires. Parmi les secteurs les moins épargnés, les conseils et services aux entreprises profitent, dans l'ensemble, de carnets de commandes bien orientés. Quant aux activités de transport et entreposage, elles continuent de bénéficier de fondamentaux de marché solides (hausse des déplacements en transports collectifs, boom de la livraison, etc.).

Évolutions des ouvertures de procédures collectives sur la période du 1er janvier au 30 juin 2023



X% : taux d'évolution du 1er janvier au 30 juin du secteur (1)
 X% : rythme annuel (2)

(1) évolution sur la période du 1er janvier au 30 juin 2023 par rapport à la même période en 2022

(2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente

*Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2023 – traitements Xerfi Spécific

Baisse continue de l'âge moyen des entreprises en difficulté

Les entreprises entrant en procédure dans les 6 premiers mois de 2023 avaient 8,4 ans en moyenne, soit 5 mois de moins qu'à l'issue du 1^{er} semestre 2022. L'âge moyen varie de 7 ans (hébergement-restauration) à 12 ans (agriculture), ce qui renseigne sur la vitesse du processus du renouvellement du tissu économique selon les secteurs. Il n'y a toutefois pas de lien automatique entre cet âge moyen et l'exposition d'un secteur aux difficultés. Ainsi, dans l'hébergement-restauration, la croissance continue du nombre de procédures ouvertes s'accompagne d'une augmentation de l'âge moyen des entreprises touchées. Pour les activités immobilières, c'est le cas inverse : l'âge moyen des entreprises faisant l'objet d'une procédure a reculé de plus de deux ans ; ce sont bien les structures les plus jeunes qui ont subi en premier la dégradation des conditions de marché, les entreprises plus anciennes faisant preuve d'une meilleure résistance. Ce semestre, l'âge moyen a augmenté de 6 mois pour les entreprises individuelles, alors qu'il reculait de 6 mois pour les SARL et d'1 mois pour les SAS.

8,4 ans

Age moyen des entreprises soumises à une ouverture de procédure collective entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023 soit 5 mois de moins à un an d'intervalle

L'âge moyen des entreprises au moment de l'ouverture de la procédure collective selon les secteurs

Secteurs	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
Commerce	8,0 ans	- 5 mois
Construction	8,2 ans	- 4 mois
Hébergement et restauration	7,0 ans	+ 4 mois
Conseils et services aux entreprises	8,3 ans	- 12 mois
industries manufacturières et extractives	11,5 ans	- 8 mois
Autres activités de services	8,0 ans	+ 4 mois
Transport et entreposage	8,2 ans	+ 4 mois
Activités immobilières	11,2 ans	- 25 mois
Information et communication	7,4 ans	- 15 mois
Activités financières et d'assurance	8,8 ans	- 3 mois
Enseignement, santé et action sociale	9,4 ans	+ 3 mois
Agriculture, sylviculture et pêche	12,0 ans	=

L'âge moyen des entreprises au moment de la procédure collective selon les principaux statuts juridiques

Statut juridique	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
SARL	10,0 ans	- 6 mois
SAS	6,0 ans	- 1 mois
Entreprise individuelle	9,1 ans	+ 6 mois
Société civile immobilière	12,7 ans	- 12 mois

(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 par rapport à la même période en 2021
*Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2022 – traitements Xerfi Spécific

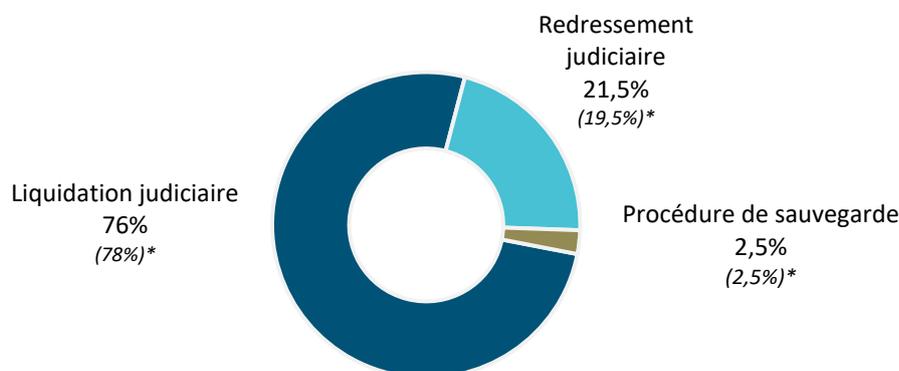
Procédures collectives : Accentuation massive des redressements

Les liquidations judiciaires, qui représentent plus des trois quarts des jugements de procédures collectives, ont augmenté de 36% au premier semestre, une hausse très importante mais moins légèrement sensible que les redressements judiciaires et de procédures de sauvegarde (en hausse respectivement +54% et +51% à un an d'intervalle). À noter également que la part des procédures débouchant sur un jugement de liquidation est plus important pour les entreprises individuelles (81%) que pour les sociétés de type SARL (78%) ou SAS (74%). À l'inverse, une plus grande part des jugements concernant des SAS/SARL débouchent sur un placement en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde.

Les ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1er janvier au 30 juin

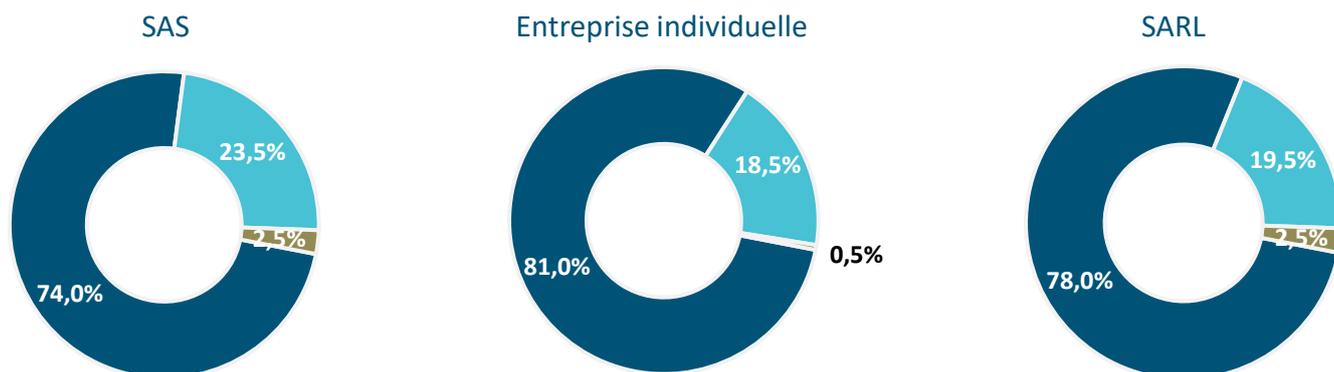
	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Evolution à un an d'intervalle (1)
Liquidation judiciaire dont simplifiée	19 088	+ 5 077 (+ 36 %)
Redressement judiciaire dont général et simplifié	5 359	+ 1 879 (+ 54 %)
Procédure de sauvegarde dont financière accélérée	666	+ 225 (+ 51 %)

Répartition des ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1er janvier au 30 juin 2022



*Figurent entre parenthèses les chiffres du premier semestre 2022

Détails selon les principaux statuts juridiques



L'immobilier et le commerce en première ligne

Si le nombre de liquidations judiciaires affiche une forte croissance en ce début d'année (+36% sur l'ensemble du marché), la situation est encore plus tendue dans plusieurs branches du commerce et services de proximité, à l'image de la restauration rapide (+70%), du commerce de détail d'habillement (+65%) ou de la boulangerie-pâtisserie (+47%). Ces secteurs cumulent en effet les facteurs de fragilité : envolée des coûts des matières premières, de l'énergie, des loyers et des salaires, arbitrages de consommation défavorables du fait de l'inflation, durcissement de la concurrence, etc. Par ailleurs, une vague de sinistralité se répand sur les métiers en lien avec le secteur immobilier en raison du retournement brutal de l'activité des derniers mois. C'est particulièrement notable pour les agences immobilières (+92%), victimes de la chute des transactions, des entreprises de travaux d'installation électrique dans tous les locaux (+51%) ou de terrassement courants et travaux préparatoires (+47%), victimes de l'atonie de la construction neuve. Enfin, les acteurs de la communication et du multimédia ne sont pas épargnés, à l'image des agences de publicité et des programmeurs informatiques,

Zoom sur les liquidations judiciaires* sur la période du 1er janvier au 30 juin 2023

19 088

**Nombre de liquidations judiciaires
sur la période du 1er janvier au 30 juin 2023**



* Y compris liquidations judiciaires simplifiées

Top 10 des secteurs** enregistrant la plus forte croissance du nombre de liquidations judiciaires à un an d'intervalle

Secteurs	Nombre de liquidations judiciaires sur la période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2023	Evolution à un an d'intervalle (1)
1. Agences immobilières	276	+92%
2. Activités des agences de publicité	120	+76%
3. Restauration de type rapide	1055	+70%
4. Programmation informatique	209	+70%
5. Comm. de dét. fleurs plantes graines engr. ani. de comp., ali. ani. en mag. Spéc	117	+70%
6. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	397	+65%
7. Vente à distance sur catalogue spécialisé	176	+53%
8. Travaux d'installation électrique dans tous locaux	374	+51%
9. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	399	+47%
10. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	131	+47%

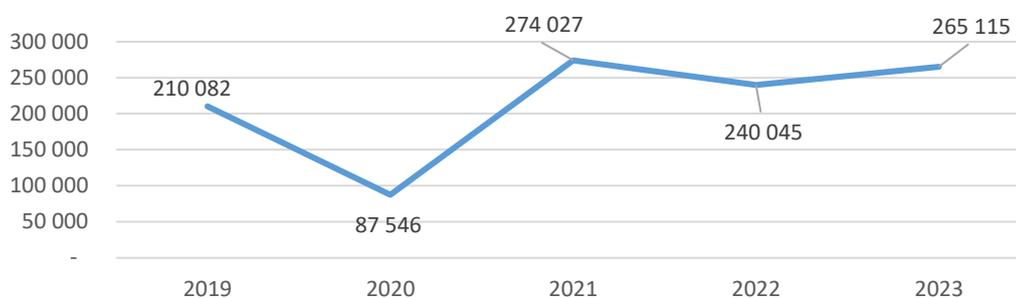
** Secteurs ayant enregistré au moins 100 liquidations au premier semestre 2023

ZOOM SUR LA PREVENTION DES DIFFICULTES

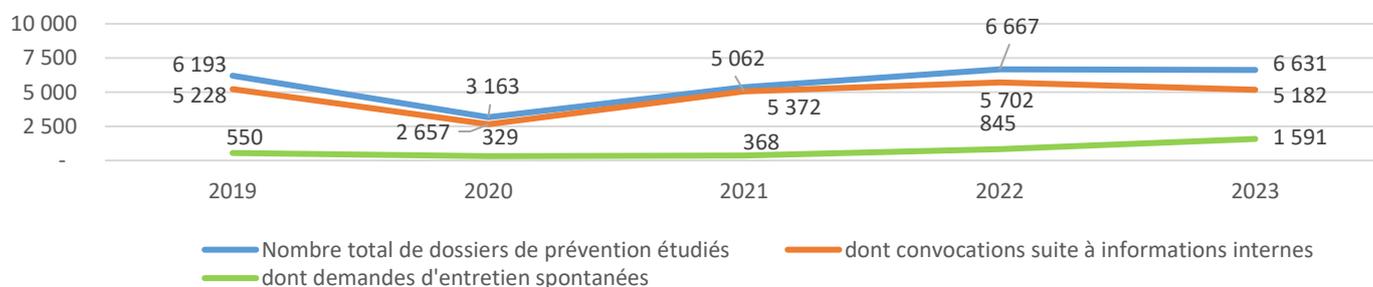
La détection des dossiers en difficulté demeure élevée

Au cours du 1^{er} semestre de l'année 2023, plus de 265 000 dossiers d'entreprises en difficulté ont été détectés. Parmi ce total, plus de 6 600 sont à l'étude (soit 2,5% du total des sociétés en difficulté). Depuis 2019, ces résultats restent parmi les plus élevés, mais la proportion de dossiers analysés demeure assez proches. L'essentiel des ouvertures de procédure à l'issue du mois de juin 2023 s'effectue par convocation suite à des informations internes (78%). Les demandes d'entretien spontanées représentent 24% de l'ensemble des dossiers de prévention étudiés, une part deux fois plus élevée qu'en 2022 et en progression encore plus soutenue comparativement aux années passées. Après analyse des dossiers, la majorité des cas débouchent sur une demande d'ouverture de procédure. Les ouvertures de mandat ad hoc ou de conciliations pèsent respectivement plus de 20% et de 25% procédures en cours en 2023. Par rapport aux années précédentes, si l'importance des différentes procédures varie peu, on constate que globalement le nombre d'ouvertures s'avère en très nette augmentation chaque année (5 522 versus 3 930 en 2022 et 2 681 en 2021).

Nombre total de dossiers détectés (au 1^{er} semestre)



Evolution des dossiers de prévention étudiés (au 1^{er} semestre)



Historique de la répartition des procédures ouvertes (au 1^{er} semestre)

